

Organisateur : Association Loup Ravi
Adresse : 3 avenue du Général de Gaulle – 06620 – Le bar sur Loup
Site web: <http://www.loup-ravi.fr> Email: loup.ravi.06@gmail.com

ATTESTATION et INSCRIPTION VIDE-GRENIERS **Personne physique**

DIMANCHE 8 juillet 2018 au Bar sur Loup lieu dit « La Papeterie »

Je soussigné(e)

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le : / /

par

N° immatriculation du (des) véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- à la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à Le / / 2018 Signature

Ci-joint règlement de 15 € pour un emplacement de 3m sur 3m et un chèque de 10 € (article 3 du règlement)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour dépôt en Mairie de la Commune d'organisation

Organisateur : Association Loup Ravi
Adresse : 3 avenue du Général de Gaulle – 06620 – Le bar sur Loup
Site web: <http://www.loup-ravi.fr> Email: loup.ravi.06@gmail.com

ATTESTATION et INSCRIPTION VIDE-GRENIERS **Personne morale**

DIMANCHE 8 juillet 2018 au Bar sur Loup lieu dit « La Papeterie »

Je soussigné(e)

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/. (*Raison sociale*) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (*adresse*):

ayant la fonction de : personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le par

N° immatriculation du (des) véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à Le / / 2018 Signature

Ci-joint règlement de 15 € pour un emplacement de 3m sur 3m et un chèque de 10 € (article 3 du règlement)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour dépôt en Mairie de la Commune d'organisation